

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1983)**

Heft 682

PDF erstellt am: **16.05.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# 682

# Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 682 5 mai 1983  
Vingtième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Eric Baier  
François Brutsch  
Marcel Burri  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffly

Point de vue:  
Hélène Bezençon

## Le complot

«Le consulat du Guatemala à Lausanne occupé? Encore un coup de Novosti!», titrait samedi dernier le «Nouvelliste», caractères gras en évidence dans les informations nationales. En pages intérieures, le quotidien valaisan, comme toute la presse suisse, faisait une large place à la décision du Conseil fédéral de fermer le bureau bernois de l'Agence de presse soviétique Novosti et d'expulser son directeur. Il n'aura donc pas fallu attendre longtemps pour voir fleurir les amalgames que suggère la façon à la fois péremptoire et redoutablement floue avec laquelle les faits ont été livrés à l'opinion publique.

Noyautage de mouvements pacifistes<sup>1</sup>, soutien à des objecteurs «en puissance», appui à des manifestations diverses, endoctrinement de jeunes gens, etc.: pas question, en l'état actuel des choses, de contester au Conseil fédéral le droit et le devoir de neutraliser un «centre d'information subversive, de subversion et d'agitation», si les preuves existent que «la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse» se trouvait menacée. Même si on peut douter de l'efficacité de la décision prise à l'endroit de Novosti: dans la mesure où elle en a besoin, l'URSS a bien d'autres canaux à sa disposition pour tenter d'intoxiquer l'opinion. Même si le renvoi de journalistes est généralement à mettre sur le compte de la faiblesse d'un régime: voyez la nature des gouvernements qui se font une spécialité de l'expulsion de correspondants de presse peu dociles! Même si on peut penser que le pluralisme de la presse dans notre pays devrait être un antidote suffisant à l'«information subversive»: la population est assez adulte pour faire ses choix en toute indépendance.

Répetons-le: pas question de contester au Conseil

fédéral le droit de mettre de l'ordre dans la maison, s'il le juge indispensable. Mais dès lors que ce travail de police doit être porté à la connaissance du public, la forme de la communication est cruciale. Surtout si d'entrée de cause on sait que le secret de l'enquête ne sera pas levé et que les preuves ne seront pas publiées! Or dans le cas de Novosti, le communiqué du Département de justice et police a beau être long, il ne fait que renforcer les ambiguïtés et les équivoques, prétextes à toutes les généralisations abusives sur le compte du mouvement pacifiste ou des objecteurs de conscience, pour ne pas parler de la résistance au nucléaire.

Un exemple? Le soutien et l'information aux objecteurs: des centres existent en Suisse (Lausanne, Berne, Bâle, Zurich) qui se chargent de ce travail sans l'ombre d'une clandestinité, grâce au dévouement de plusieurs dizaines de bénévoles. Que reproche-t-on au juste aux collaborateurs de Novosti? Remet-on en cause plus largement ces contacts pris avec des jeunes gens, totalement marginalisés par une législation rétrograde?

L'occasion fait le larron: tout se passe comme si le Conseil fédéral n'avait pas su résister à la tentation d'intimider certaines oppositions jugées trop contestatrices. La manœuvre restera sans effet sur les militants, mais comme d'habitude dans ces cas-là elle découragera l'esprit critique du plus grand nombre. Variations à l'infini sur le thème «il n'y a pas de fumée sans feu».

Un dernier mot sur l'atmosphère de complot et de manipulations diverses dans laquelle baigne cette affaire: toute campagne de sensibilisation d'une certaine envergure secrète son lot de tentatives de récupération (de tous bords, du lobbyisme professionnel à l'«entrisme» artisanal façon extrême-gauche); c'est un secret de polichinelle. Que le Conseil fédéral se rassure: les «manipulés» en puissance sont au parfum.

<sup>1</sup> Sur les différents visages du pacifisme, voir DP 609, 610 et 612 (oct.-nov. 1981) et la mise au point historique parue dans le dernier «Rebrousse-Poil» (mai 83).